

**COMITE PERMANENT  
INTER-ETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHEREE  
DANS LE SAHEL**



**PERMANENT INTERSTATE  
COMMITTEE FOR  
DROUGHT CONTROL IN THE  
SAHEL**

---

**INSTITUT DU SAHEL**

---

**COMPTE RENDU DE LA MISSION**

**Effectuée à Niamey du 14 au 18 mars 2005  
Dans le cadre de la ratification de la Convention de Rotterdam  
par les Etats membres du CILSS**

**François Adébayo ABIOLA**, Président du Comité Sahélien des Pesticides. Directeur de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), Dakar

**Idriss O. Alfaroukh**, Directeur Général de L'Institut du Sahel, Bamako (Mali)

Mars 2005

SECRETARIAT EXECUTIF : 03 BP. 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO - tél. (226) 50 37 41 25/26 – Fax (226) 50 37 41 32 – E-mail : [cilss@cilss.bf](mailto:cilss@cilss.bf) ; web : [www.cilssnet.org](http://www.cilssnet.org)

CENTRE REGIONAL AGRHYMET : BP. 11011 Niamey, NIGER – tél. (227) 73 31 16/73 24 36 – Fax (227) 73 24 35 – E-mail : [admin@agrhymet.ne](mailto:admin@agrhymet.ne) – Web : [www.agrhymet.ne](http://www.agrhymet.ne)

INSTITUT DU SAHEL : BP. 1530 Bamako MALI – tél. (223) 222 21 48/222 23 37 – Fax (223) 222 78 31/222 59 80 – E-mail : [administration@insah.org](mailto:administration@insah.org) ; web : [www.insah.org](http://www.insah.org)

## I. CADRE DE LA MISSION

La mission effectuée au Niger s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord PR 30506 FAO/INSAH relatif à la signature et à la ratification de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international dans les Etats membres du CILSS.

Le Comité de pilotage pour l'organisation d'un atelier de concertation entre le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) et les Autorités Nationales Désignées (AND-pesticides) des Etats membres du CILSS pour la Convention de Rotterdam, tenue à Bamako le 27 novembre 2004 a :

- constaté que quatre Etats membres (Cap Vert, Guinée Bissau, Mauritanie et Niger) sur neuf n'ont pas encore ratifié la Convention de Rotterdam ;
- prévu un appui au CSP pour faire avancer le processus de ratification à travers le protocole d'accord signé entre l'Institut du Sahel (INSAH) et le Secrétariat de la Convention de Rotterdam ;
- recommandé que cet appui soit donné à travers des actions de plaidoyer auprès des Autorités des quatre pays concernés (sensibilisation, préparation de l'exposé des motifs, etc.).

Les différents points ci-dessus ont été confirmés par la réunion de concertation entre le CSP et les AND-pesticides des Etats membres du CILSS pour la Convention de Rotterdam sur les procédures de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (PIC)., tenue à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et de Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar du 24 au 27 janvier 2005.

C'est dans ce cadre qu'il a été retenu d'organiser une mission de haut niveau auprès des hautes Autorités de certains pays membres pour donner des informations plus larges et plus complètes sur la Convention de Rotterdam et son rapport avec le CSP en vue d'accélérer la ratification de celle-ci.

Les pays retenus dans le cadre de la première phase de ces visites sont la Mauritanie et le Niger et dans la deuxième phase, les pays programmés étaient le Cap-Vert et la Guinée-Bissau.

Le programme de ces missions prévoyait d'abord une visite en République Islamique de Mauritanie (RIM) puis en République du Niger, mais la mission en RIM a été annulée car ce pays venait de ratifier ladite convention suite aux deux réunions organisées à Bamako et à Dakar avec l'appui significatif des membres du CSP et de l'AND-pesticides.

## **II. OBJET DE LA MISSION**

La mission a pour objectif principal de rencontrer les autorités en vue de :

- présenter la Convention de Rotterdam sur les procédures d'information et de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (PIC) ;
- sensibiliser les Autorités sur l'importance et l'urgence de la ratification de la dite Convention ;
- s'informer des difficultés, des contraintes et de l'état d'avancement du processus liés à la ratification de ladite Convention ;
- situer le niveau exact et le lieu où se situe le processus de ratification ;
- appuyer la Direction de la protection des végétaux dans le processus de ratification ;
- mettre à la disposition des personnalités rencontrées des copies :
  - de la Convention de Rotterdam ;
  - la liste des pesticides autorisés par le CSP de mars 1994 à mars 2005 ;
  - la liste des pesticides autorisés et sous toxicovigilance de mars 1994 à mars 2005 ;
  - la liste des pesticides autorisés contre les locustes et les sauteriaux élaborée en décembre 2004.
- informer et sensibiliser les hautes Autorités du Niger sur les activités du CSP en rapport avec la Convention de Rotterdam ;

## **III. COMPOSITION DE LA MISSION**

La mission était composée de :

- Pr François Adébayo Abiola, Président du CSP. Directeur de l'EISMV de Dakar
- Dr Idriss O. Alfaroukh, Directeur général de l'INSAH-CILSS (Institution de tutelle du CSP) ;

#### IV. DÉROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée du 14 au 18 mars 2005 conformément au programme ci-après :

- **Journée du 14 mars 2005**
  - Départ de Dakar et de Bamako par respectivement le Pr François Adébayo ABIOLA et le Dr IDRISSE O. Alfaroukh ;
  - Arrivée à Niamey ;
  - Accueil et installation par le Centre Régional Agrhyemet.
- **journée du 15 mars 2005**
  - Prise de contact avec les Directeurs généraux du Centre régional Agrhyemet : information sur la nature de la mission ;
  - Rencontre avec Monsieur Ranaou MAAZOU, chef de service des Etudes Biologiques à la DPV : échanges d'information autour de : l'objectif de la mission, la situation de la ratification de la Convention de Rotterdam au Niger, l'examen du programme des visites, l'établissement de la liste des rendez-vous et la remise des documents sur la Convention de Rotterdam ;
  - Rencontre avec Monsieur MOUDY Mamane Sani, Directeur de la Protection des Végétaux (DPV), Niger : Présentation des membres de la mission ; Information sur la nature de la mission ; examen, amendement et actualisation du programme de travail et établissement du calendrier des visites et rencontres avec les différentes personnalités concernées et obtention des rendez-vous ;
  - Prise de contact avec le Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS : examen et complément du programme de travail de la mission ;
- **Journée du 16 mars 2005**

**Ministère du Développement agricole :**

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Agricole ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Développement Agricole ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité national du CILSS ;

**Ministère des Affaires Etrangères**

- Monsieur Manou TOUDOU, assurant l'intérim de Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques et du contentieux au Ministère des Affaires Etrangères

**Secrétariat général du Gouvernement**

- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement;

**Assemblée Nationale**

- Monsieur Moutari MOUSSA, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale du Niger ;
- Monsieur Soumana SANDA, Président de la Commission des Affaires Etrangères ;
- Monsieur Oumar ISSA, Directeur de la législation et du Contrôle parlementaire à l'Assemblée Nationale ;

**Représentation de la FAO au Niger**

- Madame SEMEDO, Représentante de la FAO au Niger

**• Journée du 17 mars 2005**

- Rédaction en collaboration avec Monsieur Ranaou MAAZOU, chef de service des Etudes Biologiques de l'exposé des motifs, de l'introduction des documents de ratification de la Convention de Rotterdam ;
- Rédaction du rapport de mission.

**• Journée du 18 mars 2005**

- Rencontre avec la Direction de l'Environnement
- Finalisation du rapport de mission

Les travaux de la mission se sont déroulés de 8H 30 à 17 heures conformément au programme établi.

M. Ranaou MAAZOU, membre du CSP a accompagné la mission pendant tous ses déplacements à Niamey.

Lors des rencontres la démarche suivante a été adoptée : Présentation des membres de la mission, l'objectif, les résultats attendus de celle-ci suivi d'un exposé sur l'importance de la Convention de Rotterdam et sa ratification par les pays, les rapports entre le CSP et ladite Convention. D'une manière générale, les présentations sont suivies de questions d'éclaircissement et de compléments d'information.

#### **4.1. Rencontres au Ministère du Développement Agricole**

Au Ministère du Développement Agricole, les rencontres ont eu lieu avec le Ministre de tutelle, le Secrétaire général du ministère, le Directeur de la protection des végétaux appuyé par son collaborateur, le Chef du service des Etudes Biologiques,

Le Ministre du Développement Agricole a hautement apprécié l'initiative de l'INSAH/CILSS et du CSP d'organiser cette mission. Il a rappelé que le Président de la République, son Excellence Mamadou TANDJA et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement considèrent que l'atteinte de la sécurité alimentaire est une des premières priorités au Niger et que toute contribution allant dans ce sens est vivement souhaitée et encouragée.

Il a souligné toute l'importance de la Convention de Rotterdam tout comme d'autres conventions internationales déjà ratifiées par le Niger dont la réglementation commune entre les Etats membres du CILSS sur la gestion des pesticides.

Compte tenu de l'importance de cette Convention et son implication dans la protection de la santé humaine en général et de celle des producteurs agricoles en particulier, de la santé animale et de la protection de l'environnement, il a relevé qu'il prendra en charge personnellement le dossier de la ratification de la Convention de Rotterdam. Le Ministre a apprécié positivement l'exposé des motifs déjà utilisé pour l'introduction du dossier pour la ratification mais propose de le reprendre lui même pour le rendre plus court (une page et demi au maximum).

Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Agricole a rappelé que cette mission de sensibilisation est la bienvenue. Elle permettra de relancer le processus de ratification de cette Convention.

Il a rappelé que le processus de ratification prend souvent un certain temps par manque de document original ou pour raison d'exposé des motifs parfois trop long. Pour lui la ratification de cette Convention ne pose aucun problème et pourra se faire rapidement. Cependant, il précise qu'un suivi rapproché du dossier de ratification doit être fait par le service concerné.

Monsieur le Secrétaire Général a souligné que le vécu quotidien exige une ratification urgente des conventions en rapport avec la protection de l'homme, de l'animal et de l'environnement d'une manière générale. Par ailleurs, il a souligné le besoin de renforcement des capacités du pays pour faire face à cette question prioritaire relative à la gestion des pesticides.

Lors de la réunion avec le Directeur de la protection des végétaux, la présentation de l'équipe en mission, ainsi que les objectifs de celle-ci et les résultats attendus ont été faits.

Lors de la rencontre, le Directeur a rappelé que la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) est l'organe clé dans la mise en œuvre du processus de ratification de la Convention de Rotterdam. Il a porté à la connaissance des membres de la mission que les documents relatifs à la ratification de ladite Convention ont été élaborés par la DPV, examinés et approuvés par les équipes de celle-ci et de celles de la Direction de l'Environnement.

Le dossier est déjà transmis au Ministère des Affaires Etrangères pour analyse, approbation et transmission auprès du Secrétariat Général du Gouvernement en vue de le soumettre au Conseil des Ministres.

Selon les informations détenues par la DPV, le dossier se trouve actuellement au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement. Le directeur a rappelé que le dossier de ratification de la Convention de Rotterdam avait été introduit au Ministère des Affaires Etrangères au même moment que la Convention révisée sur la gestion des pesticides et la Convention de Stockholm.

Le Directeur de la Protection des Végétaux a pris le soin de confirmer tous les rendez- vous avec les Autorités facilitant ainsi le bon déroulement de la mission.

Les Responsables de la DPV ont salué l'initiative du CILSS-FAO-CSP de conduire cette mission en vue d'accélérer la ratification de cette Convention complémentaire aux travaux du CSP et aux objectifs de la Réglementation commune sur les pesticides. Ils ont réaffirmé le besoin permanent de

coopération et de collaboration entre le National et le régional en vue de bénéficier de l'expérience de chacun.

Le Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS a salué l'initiative de l'INSAH/CILSS pour cette mission au Niger. Il a rappelé qu'il était informé de l'arrivée de cette mission en rapport avec la ratification de la Convention de Rotterdam.

Il a souligné que la ratification de cette convention ne doit pas constituer un problème et cela doit se faire au Niger sans difficulté et rapidement, compte tenu de l'intérêt de cette convention qui a été ratifiée par plusieurs pays membres du CILSS.

L'ensemble des personnalités rencontrées dans ce département ont exprimé leur satisfaction à l'endroit de la mission et se sont engagées à assurer le suivi de ce dossier pour sa ratification.

#### **4.2. Rencontres au Ministère des Affaires Etrangères**

Au ministère des Affaires Etrangères la rencontre a eu lieu avec Monsieur Manou TOUDOU, assurant l'intérim de Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux. Celui-ci après les échanges d'usage a promis de contacter la mission durant son séjour à Niamey pour l'informer de l'état d'avancement du dossier relatif à cette Convention.

#### **4.3. Rencontres au Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification**

Lors de la rencontre avec M. le Directeur adjoint de l'Environnement et son collaborateur, les échanges d'information ont eu lieu autour de l'importance de la ratification de la Convention de Rotterdam et du rôle du CSP pour les pays membres du CILSS.

Le Directeur adjoint a souligné qu'il est dans l'intérêt du Niger de procéder à la ratification de cette Convention et qu'il appuie fortement la DPV dans cette opération.

#### **4.4. Rencontres au Secrétariat Général du Gouvernement**

Au Secrétariat Général du Gouvernement, la rencontre a eu lieu avec Son Excellence Monsieur Larwarna IBRAHIM Secrétaire Général Adjoint du

Gouvernement. Il a été informé de cette rencontre par le Secrétaire Général parti en mission le 15/03/05. Monsieur le Secrétaire Général Adjoint a confirmé tout l'intérêt que les responsables du pays attachent à la ratification des Conventions internationales.

Il a souligné que le Niger est intéressé et concerné par ce type de convention car le pays fait face à la question des pesticides obsolètes, avec ses implications sur la préservation de la santé humaine, animale et de l'environnement. Ayant été informé par le Représentant de la DPV que le dossier se trouverait au Secrétariat Général du Gouvernement, Son Excellence Monsieur LARWARNA Ibrahim, a pris le soin de vérifier son arrivée au niveau de ses services et de ceux du Ministère des Affaires étrangères.

Il a rappelé que la ratification de cette Convention se fera avec célérité, bien qu'il y ait beaucoup de dossiers à traiter. Cependant il a rappelé que pour éviter tout retard dans la signature rapide de telle convention, il est indiqué que le ministère concerné suive le processus et rappelle en cas de retard les autorités concernées. Le suivi pourra aussi se faire par la direction en charge du dossier.

Après vérification auprès du Ministère des Affaires Etrangères, il a été confirmé que le dossier est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement depuis le 26 mars 2003 pour suivre le processus de ratification.

Son Excellence Monsieur LARWARNA Ibrahim a salué l'initiative de l'INSAH/CILSS et a indiqué que la mission a joué un rôle de catalyseur pour la ratification de cette convention.

#### **4.5. Assemblée Nationale**

La mission a été reçue par le Président de la Commission des Affaires Etrangères et le Directeur de la Législation et du Contrôle parlementaire de l'Assemblée Nationale.

Les échanges ont porté sur les objectifs et l'importance de la Convention de Rotterdam, la Réglementation commune aux pays membres du CILSS sur les pesticides, le rôle et les activités du CSP en rapport avec la Convention de Rotterdam sur l'homologation des pesticides.

Dans son intervention, l'honorable Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale a souligné la méconnaissance des pesticides et leur règle d'utilisation par les populations, le manque d'informations, de

formation et de sensibilisations des producteurs, des commerçants locaux vis-à-vis du danger lié aux pesticides, etc.

Tenant compte de cette réalité, la sensibilisation, la formation et l'information en direction des populations concernées sont une nécessité et la nature de cette Convention qui protège la population, le cheptel et l'environnement milite en faveur de sa ratification.

Quant à Monsieur Oumar ISSA, Directeur de la Législation et du Contrôle parlementaire, il a indiqué que des dispositions seront prises pour solliciter auprès du Gouvernement, l'introduction rapide de ladite Convention auprès du parlement pour ratification.

Les honorables parlementaires ont souligné, qu'un avis favorable pour la ratification de cette Convention sera donné par l'Assemblée lors de l'examen de ce dossier et ont félicité l'initiative de la mission de l'INSAH/CILSS qui vient en appui aux démarches entreprises au niveau national en vue de la ratification de la Convention de Rotterdam.

#### **4. 6. Rencontre avec Madame la Représentante de la FAO**

La Représentante de la FAO a salué l'initiative de l'INSAH et a souligné la collaboration très fructueuse entre son institution et le CILSS dans le domaine des pesticides. Elle a rappelé que la FAO mène au Niger une opération de ramassage des fûts utilisés pour le stockage des pesticides et assure actuellement une formation des formateurs pour l'utilisation adéquate des pesticides dans la lutte anti-acridienne. Il est prévu d'une manière générale la formation de trois cent agents.

Elle a rappelé que la Convention de Rotterdam est un instrument qui vient renforcer et sécuriser les pays dans l'utilisation des produits chimiques et pesticides dangereux. Une bonne gestion de ces produits évitera au pays d'avoir plus tard des problèmes de stocks obsolètes dont la conservation et la destruction causent de sérieux problèmes pour les pays.

Elle a souhaité plein succès à la mission et a encouragé l'INSAH/CILSS à poursuivre cette dynamique en collaboration avec la FAO dans le domaine de la gestion des produits chimiques et pesticides qui seront largement utilisés lors des campagnes agricoles dans la lutte contre l'invasion acridienne

#### **5. CONCLUSION**

La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions. La majorité des autorités et des techniciens concernés par le dossier et pouvant faire avancer le processus de ratification ont été rencontrés. Ils se sont engagés à activer et à suivre le processus de la ratification chacun à son niveau (ministre, secrétaire général, Directeur de service, parlementaire, chef de service, etc.).

Les personnalités rencontrées dans les différentes directions et services ont montré un grand intérêt et enthousiasme pour la ratification de la convention de Rotterdam et ont pris les engagements et dispositions nécessaires pour relancer le processus de ratification (reprise de l'exposé des motifs, reproduction en nombre suffisant d'exemplaires, analyse du retard de la ratification de ladite Convention, etc.).

Notre mission a donné une impulsion réelle à la ratification de la Convention de Rotterdam au Niger, en particulier, la question des produits chimiques et pesticides dangereux et en général, leur rapport avec la santé humaine, animale et la protection de l'environnement.

Le ministre du Développement agricole a porté à la connaissance de la mission que toutes les dispositions pratiques seront prises pour l'aboutissement de la ratification de la Convention. Le Ministre a souligné qu'il se chargera lui même de la nouvelle rédaction de l'exposé des motifs.

A l'Assemblée nationale, le président de la Commission des Affaires Etrangères et le Directeur de la Législation et du Contrôle parlementaire et le Secrétaire Général de l'Assemblée sont sensibilisés et sont tous unanimes pour accorder une attention soutenue en vue de la ratification de cette Convention dès qu'elle sera transmise par le Gouvernement.

Il est à remarquer que toutes les Autorités politiques et tous les responsables techniques rencontrés lors de la mission ont été très attentifs à notre plaidoyer.

Par ailleurs, ils ont exprimé le souhait d'obtenir le renforcement des capacités de leur pays dans le domaine de la gestion des pesticides à travers l'INSAH/CILSS et le CSP. Elles se sont engagées à participer et à suivre activement le processus de la ratification de cette convention.

Suite à ce qui précède, nous pouvons croire que le Niger rejoindra très prochainement les pays du CILSS qui ont déjà ratifié la Convention de Rotterdam.

## **LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES**

- Son Excellence Monsieur LABO Moussa, Ministre du Développement Agricole ;
- Son Excellence, Monsieur LARWARNA Ibrahim, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;
- Monsieur IBRAHIM Magagi Secrétaire Général du ministère du Développement agricole ;
- L'honorable M. Soumana SANDA Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale du Niger ;
- L'honorable M. Oumar ISSA, Directeur de la législation et du Contrôle parlementaire à l'Assemblée Nationale du Niger ;
- Monsieur MOUTARI Moussa, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale du Niger,
- Monsieur Ranaou MAAZOU, chef de service des Etudes biologiques à la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) , membre du Comité Sahélien des Pesticides ;
- Monsieur Manou TOUDOU, Direction des Affaires juridiques et du Contentieux au Ministères des Affaires Etrangères ;
- Monsieur Alhassane Adama DIALLO, Directeur Général sortant du Centre Régionale Agrhymet ;
- Monsieur Fadel AGHDAFNA, directeur Général entrant du Centre Régional Agrhymet ;
- Monsieur SANKUNG Sagnia, Responsable du programme de formation au Centre Régional Agrhymet ;
- Monsieur Hamidou LAZOUNMAR. Ancien membre du Comité Sahélien des Pesticides ;
- Monsieur Souley HABI, Directeur national adjoint de l'Environnement ;
- Monsieur Chaïbou MAMNMANE , Service pollution et nuisance Direction de l'Environnement.

## **REMERCIEMENTS :**

La mission adresse ses vifs remerciements pour leur disponibilité et leur engagement :

- **A Leurs excellences :**

- 1) Son Excellence Monsieur LABO Moussa, Ministre du Développement Agricole ;
- 2) Son Excellence Monsieur LARWARNA IBRAHIM, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;
- 3) L'honorable Monsieur Soumana SANDA, Président de la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale du Niger ;
- 4) L'honorable Monsieur Oumar MOUSSA Directeur de la Législation et du Contrôle parlementaire ;

- **Aux Directeurs généraux, Directeurs et Chefs de service :**

- 1) Monsieur Alhassane Adama DIALLO, Directeur Général sortant du Centre Régionale Agrhyemet ;
- 2) Monsieur Fadel AGHDAFNA, Directeur Général entrant du Centre Régional Agrhyemet ;
- 3) Monsieur Maman Sani MOUDY Directeur de la protection des végétaux ;
- 4) Monsieur Ranaou MAAZOU ; Chef de service de Etudes biologiques à la DPV ;
- 5) Ibrahim MAGAGI, Secrétaire Permanent du CILSS.

## **RENCONTRES EN MARGE DE LA MISSION :**

En marge de ses travaux, la mission a rencontré :

- Madame le Recteur de l'Université Abdou MOUMOUNI de Niamey ;
- Monsieur Harouna Daouda, Chef de Cabinet du Ministre des Enseignements secondaire, supérieur, de la Recherche et de la Technologie ;
- Madame Aïssata NIANDOU, Directrice des Enseignements ;
- Le Doyen de la faculté d'Agronomie ;
- L'ancien Directeur Général de L'INRAN ;
- Le Président du Comité Scientifique de l'INSAH ;
- L'Ambassadeur du Tchad au Niger.
- Le Responsable de FEWS net (famine early warning system) au Niger ;
- Monsieur Khassoum DIEYE, expert de l'INSAH en charge de l'activité land use land cover ;
- Dr Gilles VIAS, Association Nigérienne pour la dynamisation des Initiatives Locales ONG KARKARA ;
- Monsieur ANDIGUE Job expert en système d'information géographique au Centre Régional Agrhyemet ;
- Monsieur le Responsable du Service d'information géographique au Centre régional Agrhyemet.